

## Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire de Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis  
Arrondissement de Bobigny  
Canton de Tremblay-en-France  
Mairie de Tremblay

Seance du 15 décembre 2014

Ordre du jour

présents : Monsieur François AMENSI, Monsieur Mathieu MONTEY, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Etienne ARDENT, Madame Fabienne LAURENT, Monsieur Olivier GUYON, Madame Anne-Sophie BOURG, Monsieur Philippe BRUCCELLO, Madame Jacqueline CAGNIER, Monsieur Patrick MARTENS, Madame Marie-Françoise JONSON, Madame Anne PINEAU, Monsieur Alain DURANGEAU, Monsieur Bernard CHAMFOUD, Monsieur Pierre LAFITTE, Madame Catherine LEBELIER, Madame Agnès JEANNEAU, Madame Marie MAZARD, Monsieur René BRACQUELE, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Catherine TROPEY, Monsieur Luis FERREIRA, Madame Nathalie MARTENS, Madame Karol POULIN, Madame Anne JAGLIANI, Monsieur Pascal SARRH, Monsieur Antoine USSE, Monsieur Alexandre BERGEL, Madame Sylvaine GILLIARD, Monsieur Adrien MAGAGNE, Monsieur Jeanne BOUADIS, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMORNE, Madame Emeline BRACQUELE

excusés représentés : Madame Céline FREY, ayant donné pouvoir à Monsieur Luis-FERREIRA, Monsieur Cédric COLLEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Adrien MAGAGNE, Madame Pauline GRAYELLE, ayant donné pouvoir à Madame Anne PINEAU, Monsieur Francis MESSON, ayant donné pouvoir à Madame Emeline BRACQUELE

Excusé : Monsieur Emmanuel NAID

Madame Nathalie MARTENS, Conseillère municipale, Secrétaire de séance

Lux deux mille quatorze, le quinze décembre à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement réuni par le 15 décembre 2014, a eu pour objet de faire connaître de son conseil, telle que le Conseil municipal sous la présidence de l'Élu(e) de Ville, 01200 Tremblay-en-France, sous la présidence de Monsieur François AMENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François AMENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Aussitôt est faite des Constatations municipales ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-13 du code général des Collectivités territoriales, Madame Nathalie MARTENS, Conseillère municipale est désignée Secrétaire de séance.

Mentionner la suite, propose conseil de passer à l'ordre du jour.

---0---

## DÉLIBÉRATIONS

# Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014

1 DOCUMENT - Publié le 15/12/2014



Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014

(PDF, 92Ko)

TÉLÉCHARGER

RETOUR À LA LISTE

**MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

18 boulevard de l'Hôtel de Ville  
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35